

SAGE Vallée de la Garonne

Compte rendu de la CLE n°2

Conseil Régional Midi-Pyrénées, Toulouse

le jeudi 30 juin 2011 de 10h à 13h.

	Présents	Représentés	Absents/ excusés	Total CLE
Collège des élus	20	14	17	51
Collège des usagers	17	4	3	24
Collège de l'Etat	5	4	3	12
Total CLE	42	22	23	87
Coordination Inter-Bassin :	1		2	
Membres associés :	12			

cf. liste des membres en annexe 1

Accueil des participants

M. Suaud, président de la CLE remercie les personnes présentes. Le nombre de participants et des pouvoirs permet d'atteindre le quorum (64 votants, quorum à 58). La CLE peut donc valablement délibérer.

Depuis la précédente CLE réunie au mois de décembre 2010, les élections cantonales et la désignation des représentants des collectivités à la CLE ont conduit à fixer en juin une réunion prévue initialement au mois de mars.

Des contacts ont été établis avec plusieurs membres de la CLE pour échanger sur les enjeux de gouvernance à l'échelle du territoire de la Garonne, avec le souci de faire émerger des consensus entre les différents usages et entre l'amont et l'aval.

M. Suaud remercie le SMEAG pour son implication dans les travaux préparatoires de la CLE et rappelle qu'une convention a été établie pour formaliser ce partenariat.

Il remercie également de leur présence les représentants du Conseil Général du Val d'Aran, la dimension transfrontalière devant être prise en compte dans les réflexions du SAGE.

Rappel de l'ordre du jour de la réunion :

- 1 - Adoption des règles de fonctionnement de la CLE
- 2 - Désignation des membres du bureau et élection du vice-président de la CLE
- 3 - Ateliers de réflexion : perception des enjeux garonnais
- 4 - Questions diverses

1 - Adoption des règles de fonctionnement de la CLE

M. Suaud rappelle que ces règles sont cadrées par le code de l'environnement et que leur adoption nécessite un quorum des 2/3 des membres présents ou représentés (quorum = 58) et la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

Les débats concernent principalement la désignation du vice-président et des membres du bureau.

1.1 – Concernant les membres de la CLE (art. 4)

M. Bentaberry (comité régional Midi-Pyrénées de canoë-kayak, représentant les loisirs nautiques) souhaite ajouter au collège des usagers « un représentant des activités nautiques ».

Mme Lelannic (vice-présidente de la Fédération EAU 47) fait remarquer pour sa part que l'usage « eau potable » n'est pas non plus identifié dans le collège des usagers.

M. Suaud indique qu'il s'agit d'une copie des textes de référence (art R212-30 du Code de l'environnement).

1.2 - Concernant la vice-présidence (art. 6)

M. Suaud propose qu'il n'y ait qu'un seul vice-président, désigné selon les mêmes règles que le président, c'est-à-dire désigné au sein du collège des élus. La présidence étant assurée par un élu de l'amont du territoire, il souhaite que la vice-présidence soit assurée par un élu représentant la partie aval du bassin.

1.3 - Concernant la répartition des sièges au sein du bureau (art. 7)

Le bureau présenté par M. Suaud, comprend 26 membres, composé de 16 élus, 7 usagers, 3 représentant de l'Etat.

- *M. Samain* (Chambre d'agriculture 82) observe que le collège des usagers au sein du bureau ne compte que 7 personnes, ce qui semble insuffisant pour représenter l'ensemble et la diversité des usages du territoire garonnais, et demande d'augmenter ce chiffre à 10.
- *M. Gillé* (CG33, SMEAG) souhaite aussi que le nombre des représentants des collectivités soit porté à 18, afin d'assurer un meilleur équilibre dans la représentation territoriale.
- *Mme Pujol* (DDT 31) propose alors que le nombre de représentants de l'Etat soit porté à 4.

M. Suaud observe le bien-fondé de la meilleure représentation possible des composantes du territoire, mais il rappelle la nécessité de conserver une dimension assez raisonnable pour que le bureau puisse travailler efficacement, la taille du bureau ne devant pas dépasser le 1/3 de celle de la CLE.

Après débat, la répartition des sièges au sein de la CLE est amendée comme suit :

- collège des usagers : 9 représentants
- collège des collectivités : 18 représentants
- collège de l'Etat : 4 représentants

Total membres du bureau : 31 membres.

1.4 - Concernant le comité technique (art. 9)

M. Suaud rappelle la nécessité que chaque organisme présent à la CLE apporte une contribution aux travaux de l'élaboration du SAGE. Les techniciens de ces structures pourront être sollicités pour apporter un avis sur les projets et appuyer le bureau pour établir des diagnostics partagés.

Cette contribution sera complémentaire à l'appui assuré par la structure porteuse.

M. Cassou (Chambre régionale d'agriculture de l'Aquitaine), faisant référence aux travaux des CLE de différents SAGE en Aquitaine, mentionne l'intérêt de conserver une certaine souplesse dans le fonctionnement et la composition du comité technique.

1.5 - Maîtrise d'ouvrage et secrétariat administratif et technique (art. 10)

M. Suaud mentionne la nécessité de désigner une structure porteuse pour engager les travaux de la CLE pour l'élaboration du SAGE.

1.6 - Concernant les participations extérieures (art. 11)

M. Suaud rappelle l'interdépendance du SAGE Garonne avec d'autres SAGE, ainsi qu'avec le Val d'Aran.

1.7 - Concernant le fonctionnement de la CLE (chap. 3)

La CLE doit se réunir au moins une fois par an.

M. Suaud indique sa volonté d'organiser au minimum deux réunions par an.

1.8 - Concernant la révision et la modification

Mme Pujo propose de remplacer par « chapitre 3 », les références aux articles 12 et 13 indiquées dans les articles 16, 17 et 18.

⇒ **Les règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité**

Cf. document en annexe 2

2 - Désignation des membres du bureau et du Vice-président

2.1 - Désignation du vice-président

M. Suaud propose que M. Gillé, représentant le SMEAG, conseiller général de Gironde, qui s'investit fortement dans les travaux de la CLE depuis sa mise en place, soit nommé vice-président de la CLE.

⇒ **M. Gillé est désigné vice-président de la CLE du SAGE Garonne, à l'unanimité du collège des élus. Cette proposition est adoptée à l'unanimité de la CLE.**

M. Gillé remercie les participants de leur confiance et affirme son souhait de contribuer à l'émergence d'une vision partagée du fleuve et rappelle la responsabilité qui incombe à la CLE pour développer la politique de l'eau sur la Garonne.

2.2 – Désignation des membres du bureau

Chaque collège se réunit séparément pour désigner ses représentants au bureau sur la base de la répartition adoptée au point 1.

Restitution des désignations au sein de chaque collège :

Pour l'Etat, 4 sièges :

- Le représentant du préfet de région Midi-Pyrénées, coordonnateur du bassin Adour-Garonne,
- Le représentant du préfet de la Haute-Garonne,
- Le représentant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Le représentant du préfet de Lot-et-Garonne

Pour les usagers, 9 sièges :

- Le représentant de l'association des entreprises du bassin Adour-Garonne (ADEBAG)
- Le représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Midi-Pyrénées (CRCI)
- Le représentant de la chambre d'agriculture de Tarn et Garonne
- Le représentant de l'union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne (UFBAG)
- Le représentant de la fédération régionale d'agriculture biologique de Midi-Pyrénées (FRAB)
- Le représentant de France Nature Environnement Midi-Pyrénées
- Le représentant de l'association agréée départementale de pêche professionnelle en eaux douces de la Gironde (AADPPED Gironde)
- Le représentant de l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir Midi-Pyrénées (UFC Que Choisir Midi-Pyrénées)
- Le représentant d'EDF Grand Sud Ouest

Pour les collectivités, 18 sièges :

Membres de droit :

- M. Thierry Suaud, conseiller régional Midi-Pyrénées : Président de la CLE
- M. Hervé Gillé, SMEAG, conseiller général de Gironde : Vice-président de la CLE

Autres membres :

- Mme Sylvie Salabert : conseillère régionale Aquitaine,
- M. Jean Cazanave : conseiller général de l'Ariège
- M. Gilbert Hebrard : conseiller général de la Haute-Garonne
- M. Gérard Paul : conseiller général du Gers
- M. Raymond Girardi : vice-président du conseil général de Lot-et-Garonne
- M. Jean-Louis Anglade : conseiller général des Hautes-Pyrénées
- M. Jean Cambon : vice-président du conseil général du Tarn-et-Garonne

- M. Guy Moreno : conseiller général de Gironde
- M. Christian Troch : président du Syndicat Intercommunal Aménagement Hydraulique Vallée Touch (31)
- M. Henri Matéos : vice-président Communauté urbaine du grand Toulouse
- M. Patrick Pujol : Communauté Urbaine de Bordeaux - Maire de Villenave d'Ornon
- Mme Geneviève Lelannic : vice-présidente de la Fédération EAU 47, Maire de Monteton
- M. Jacques Bilirit : Maire de Fourques/Garonne (47)
- M. Jean-Paul Feuillerac : Maire de Noé (31)
- M. Raymond Lepinay : Maire de St Gaudens (31)
- M. Patrick Marty : Maire de Grisolles (82)

⇒ **La CLE approuve** la composition du bureau à l'unanimité.

3 - Ateliers de réflexion

M. Suaud rappelle que deux démarches sont proposées pour faire appel aux contributions des membres de la CLE :

- un questionnaire pour recueillir l'avis de chacun sur les modes de fonctionnement de la CLE et sur le niveau d'implication de chacun dans les travaux ;
- l'animation de 3 ateliers de réflexion pour recueillir les perceptions des membres de la CLE sur les enjeux de la Garonne.

Les membres de la CLE ont été répartis de façon aléatoire dans les 3 ateliers.

A l'issue des ateliers, chaque animateur restitue une synthèse rapide des travaux (cf. annexe 3)

Clôture des travaux

M. Suaud remercie les participants. Les contributions des ateliers seront analysées dans les prochaines semaines pour préparer les travaux du bureau qui se réunira à l'automne. La prochaine CLE se tiendra en novembre.

M. Suaud convie les participants à un repas offert par le conseil régional de Midi-Pyrénées.

La séance est levée à 13h00.